



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 018-211801790-20251206-2025_034-DE

S²LO

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2025**

Délibération n° 2025-034

Travaux de mise en sécurité traversée de Lizy

L'an deux mil vingt-cinq, le six décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 02 décembre 2025

Date d'affichage : 02 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

PRESENTS :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Jean-Pierre AUGER, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Jonathan MAILET

ABSENTE EXCUSEE :

Céline HENG qui donne pouvoir à Patrick PARFAIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick PARFAIT

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de sécuriser la traversée du hameau de LIZY en limitant la vitesse des véhicules sur la route départementale 11.

Les vitesses en traversée de l'agglomération ont été contrôlées à l'aide de radars pédagogiques. Il a été relevé plusieurs vitesses excessives, dont une à 161 km/h, malgré une limitation à 50 km/h.

Des riverains ont fait part du danger lorsqu'ils s'engagent avec un véhicule sur la voie, ainsi que de leurs inquiétudes pour leur sécurité en tant que piéton.

Dans une 1^{ère} réflexion l'équipe municipale avait prévu :

1. La réalisation de 4 écluses axiales avec ralentisseurs.
2. La création d'un passage piéton afin de sécuriser la traversée entre la route de St Michel et la rue de la Fontaine.

Afin de vérifier la pertinence et l'efficacité de ce projet, le Conseil Départemental, en février et mars derniers, a réalisé une phase de tests avec mesure de la vitesse avant et après la mise en place d'un aménagement provisoire.

Il apparaît après cette phase que les usagers sont mécontents de ces dispositifs entraînant des ralentissements aux heures de pointes liés au régime de priorité.

Par ailleurs ces dispositifs s'avèrent inefficaces pour la limitation de la vitesse des motocyclistes et des camions.

Au regard de cette expérience non concluante le Maire propose :

1. L'aménagement du carrefour d'entrée de LIZY (RD11 – Rues de la Fontaine et de Saint Michel) en plateau surélevé. Ce projet d'aménagement qualitatif réalisé avec l'aide du **CAUE** (Conseil en Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) permettra de valoriser l'entrée du village et incitera les véhicules à ralentir, mais aussi de sécuriser la traversée des usagers notamment pour faciliter le passage du circuit de randonnée N°34.

La plantation de 4 arbres d'alignement accompagnera l'effet de « porte d'entrée » du village.

Un revêtement de chaussée clair accentuera la vigilance des automobilistes.

La création de 2 cheminements piétons, l'un permettant de rejoindre l'arrêt de bus de LIZY emprunté par beaucoup de collégiens et lycéens, l'autre pour rejoindre l'entrée de la zone artisanale où de nombreux travailleurs saisonniers utilisent le bus comme moyen de transport.

2. La création d'un plateau surélevé à l'entrée de LIZY coté PIGNY. Plateau classique suivant les recommandations en vigueur.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par les élus.

Le coût des travaux est estimé à 109 550 € HT soit 131 430 € TTC

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR et des amendes de polices.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2025-002 du 25 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

- D'approuver la réalisation L'aménagement du carrefour d'entrée de LIZY (RD11 – Rues de la Fontaine et de Saint Michel) en plateau surélevé. Ce projet d'aménagement qualitatif réalisé avec l'aide du **CAUE** (Conseil en Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) permettra de valoriser l'entrée du village et incitera les véhicules à ralentir, mais aussi de sécuriser la traversée des usagers notamment pour faciliter le passage du circuit de randonnée N°34.

La plantation de 4 arbres d'alignement accompagnera l'effet de « porte d'entrée » du village.

Un revêtement de chaussée clair accentuera la vigilance des automobilistes.

La création de 2 cheminements piétons, l'un permettant de rejoindre l'arrêt de bus de LIZY emprunté par beaucoup de collégiens et lycéens, l'autre pour rejoindre l'entrée de la zone artisanale où de nombreux travailleurs saisonniers utilisent le bus comme moyen de transport.

La création d'un plateau surélevé à l'entrée de LIZY coté PIGNY. Plateau classique suivant les recommandations en vigueur.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2026, au compte 2152.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,



P. PARFAIT

Le Maire,



P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :